



**Jim&Otta, Gîte**  
**92 chemin de Pebayle, 40 000 Mont de Marsan**

## REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur est établi pour :

- éviter tout litige et tout malentendu entre les vacanciers, les maitres des chiens en pension et nous-mêmes
- assurer confort, sécurité et bien être pour vous, vos compagnon, les potentiels autres pensionnaires canins, et les nôtres.

### Partie 1 : Le gîte, et le terrain

#### **1. Philosophie de Jim&Otta, gîte et pension canine**

Jim&Otta est un gîte accueillant des vacanciers et leurs chiens et une pension canine familiale. En vertu de quoi, les vacanciers sont informés de la présence possible de chiens sur le terrain commun. Et sont les bienvenus avec les leurs.

La cohabitation du gîte et de la pension permet d'offrir à des vacanciers, ou des professionnels en voyage d'affaires, la possibilité de faire garder leur(s) chien(s) sur place lors d'une absence ponctuelle (soirée, journée), sous réserve de notre présence.

Le nombre maximum de chiens sur le terrain a été fixé à 6, dont 2 occupants permanents Jim, croisé golden né en 2009, et Otta beauceron née en 2019. Nos deux chiens sont bien codés, sociables et calmes. Nous veillerons à assurer le bien-être des chiens pensionnaires, des chiens vacanciers, de nos chiens et bien sûr des maitres respectifs. Nous vous invitons à lire et respecter le règlement intérieur suivant.

#### **2. Description du gîte**

**Parking** sur place. Accès par le portail commun. Entrée privative de votre maison.

Le **gîte** : **maison individuelle** de plain-pied de 65 m<sup>2</sup>. Un terrain clos pour vos chiens, sur le terrain de 2200 m<sup>2</sup> de la maison principale, lui-même fermé.

Une **entrée** avec placard. Une chambre avec placard. Salle de bain avec baignoire, wc. Un salon. Une cuisine ouverte.

La **chambre** est modulable : 2 lits de 80 cm ou un lit de 160 cm. Les vacanciers sont invités à préciser leurs attentes lors de la location. Linge de lit fourni.

Le **salon** : un canapé fixe, et un canapé BZ neuf avec matelas 15 cm. Une TV avec Netflix.

La **cuisine** : frigidaire et congélateur. Four + Micro ondes. Cafetière.

**Aspirateur** (Dyson) et sèche-cheveux à disposition.



**Deux salons de jardin** : un devant la chambre, 2 fauteuils bas et une tablette. Un devant la cuisine : 4 fauteuils et une table en fer forgé.

### **3. Potentiel d'accueil du gîte – 2 à 4 personnes – Pas d'enfants de moins de 10 ans**

Le gîte est prévu pour deux personnes. Cependant un canapé BZ neuf permet le couchage de 2 personnes supplémentaires.

La présence d'un bassin à poissons non sécurisé, et de chiens sur notre terrain, nous incitent à ne pas accepter les enfants de moins de 10 ans pour des raisons de sécurité.

### **4. Le terrain et son accès**

Partie privative du gîte : jardin clôturé avec 2 portillons d'accès au terrain principal. Environ 100 m<sup>2</sup>.

Partie commune avec la maison principale : 2200 m<sup>2</sup>.

Bassin à poissons : devant le gîte. Pêche, jeux, baignade des animaux interdits.

Zones ombragées sur le terrain, et salon extérieur couvert commun accessible aux vacanciers et aux chiens.

Le terrain commun, fermé, est accessible aux chiens vacanciers bien codés. Laisser les chiens en liberté sur le terrain en l'absence des maitres est formellement interdit du fait de la piscine et du bassin à poissons. Cette interdiction a deux objectifs : la sécurité des chiens et l'entretien des bassins.

### **5. Piscine, BBQ et vélos**

La **piscine** est accessible aux vacanciers de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30. Une alarme est en place dans le respect des normes en vigueur. Le système de désarmement sera confié aux vacanciers.

Le **BBQ** est accessible aux vacanciers, en bonne cohabitation avec les occupants de la maison principale. Les vacanciers prendront soin de remplacer le charbon de bois utilisé et de nettoyer le BBQ après utilisation. Ils seront également vigilants à ne pas laisser de déchets alimentaires dans le jardin, afin d'éviter la prolifération de nuisibles. Le BBQ sauvage dans le jardin privatif est formellement interdit.

La piscine sera accessible aux chiens les jours de forte chaleur sous la surveillance expresse de leurs maitres.

Des **vélos** confort (city bike avec panier) sont prêtés aux vacanciers moyennant une caution de 200 € par vélo. Un VAE est également disponible moyennant une caution de 500 €. Les vacanciers s'engagent à prendre soin des équipements, à signaler tout dysfonctionnement et pratiquent sous leur propre responsabilité.

Une cariole pour pique-nique est disponible. Elle est aussi adaptée au transport d'un chien de moins de 15 kg.

### **6. Jours et Horaires d'ouverture du gîte :**



Le gîte est ouvert toute l'année. Cependant, notre autre activité professionnelle peut supposer des déplacements de quelques jours. Dans ce cas, l'accès au gîte se fera grâce à un boîtier de clés en toute autonomie.

Arrivées et départs. Les arrivées sont souhaitées à partir de 16h00.

Les départs sont souhaités avant 12h00. Une bagagerie est proposée en fonction de notre présence dans les lieux.

### **7. Fêtes, invitations et feux d'artifices**

Les invitations et fêtes sont interdites sur le site du fait de la présence de nos chiens et potentiellement de chiens pensionnaires sur le terrain. Les vacanciers sont invités à respecter le calme du voisinage.

Les feux d'artifices sont formellement interdits du fait de la présence de nos chiens et de la forêt à proximité.

## **Partie 2 : les chiens vacanciers**

### **8. Option pension pour vos chiens vacanciers et tarifs**

Le service garde de chiens est proposé aux vacanciers en fonction de notre présence dans les lieux. Siret : 439 837 048 0020 65 – RC Pro Cani Assur RC Pro Cani Assur n°62956415. - Acaced 2023 – b346-0274 - Déclaration d'activité en lien avec des animaux domestiques N°40C-299.

Pour un chien ou 2 :

- Tarif soirée : 7 €
- Tarif journée : 10 €
- Tarif nuitée : 15 €

Repas et sortie gérés. Administration de traitement possible à condition de fournir les ordonnances.

### **9. Gestion des déjections**

Nous vous invitons à nous aider à garder le terrain agréable. Des sacs à déjections vous seront mis à disposition si besoin. Une poubelle spécifique est installée devant la maison.

### **10. Chiens catégorisés ou à évaluation comportementale**

Les chiens catégorisés ne sont pas acceptés. Les chiens ayant subi une évaluation comportementale niveau 3 ou 4 ne sont pas acceptés. En cas d'accident avec des chiens à l'évaluation comportementale révélée 3 ou 4, et intentionnellement cachée par les propriétaires, leur expulsion serait immédiate et leur responsabilité engagée. Les maîtres certifient sur l'honneur que leur chien n'a pas fait l'objet d'une évaluation comportementale à la suite d'une morsure.

### **11. Santé des chiens vacanciers**

**Vaccins.** Les chiens doivent être vaccinés contre la Parvovirose, Leptospirose, la Toux du chenil, la maladie de Carré. Les chiens auront été déparasités et vermifugés avant leur arrivée.

Les propriétaires du gîte s'engagent par ailleurs à ce que ses propres chiens, Jim et Otta, et les chiens pensionnaires, soient vaccinés, déparasités et vermifugés régulièrement.



**Chiennne en Chaleur.** Par respect pour le confort des chiens, nous demandons aux propriétaires des chiennes de nous avertir de leurs chaleurs afin que nous puissions gérer nos compagnons et les pensionnaires. Les chiennes en chaleur ne seront pas admises sur le terrain commun. La pension Jim&Otta ne saurait être tenue pour responsable d'une gestation non souhaitée.

**Maltraitance.** En cas de constat de négligence avérée d'un chien, de signaux de maltraitance (comportementaux ou physiques), la pension Jim&Otta se réserve la possibilité d'un signalement à son vétérinaire référent. En cas de visite vétérinaire nécessaire, celle-ci serait facturée aux maitres.

### **12. Vétérinaire référent**

Le vétérinaire référent de la pension Jim&Otta est le Docteur Gérard Bartel, N°ordre 3237, Clinique Vétérinaire VetAliénor, 2095 avenue JF Kennedy, 40280 Saint Pierre du Mont.

Les adresses des vétérinaires proches seront remises aux vacanciers à leur arrivée.

## **Partie 3 : Réservation et annulation**

### **13. Confirmation de la réservation**

Seul le paiement de l'acompte permet la réservation définitive du séjour.

### **14. Annulation de tout ou partie du séjour**

Conditions d'annulation :

Séjour d'une semaine ou plus, sur la période juin – juillet - aout :

- Annulation antérieure à j-30, pas de facturation
- Annulation entre j-30 et j-15, 30% de facturation
- Annulation entre j-15 et j-7, 50% de facturation
- Annulation la semaine qui précède le séjour, 80% de facturation.

La réduction du séjour pour cause météorologique ne donnera pas lieu à une réduction du forfait.

## **Partie 4 : divers**

### **15. Collecte des déchets et tri sélectif**

Les conteneurs à déchets (ménagers, cartons, verres) sont situés sur le chemin de Pébayle en direction de la piste cyclable. Les vacanciers sont invités à gérer leurs déchets et à respecter le tri sélectif de la commune.

### **16. Sont par ailleurs interdits...**

- Le lavage de la voiture sur le terrain.
- Les feux d'artifice.
- Les piques niques.
- Fumer à l'intérieur du gîte.



- Toute activité sonore susceptible de gêner les voisins.
- Toute activité susceptible de porter tort aux installations et aux animaux (bassin à poisson).

**17. Sont enfin recommandés...**

- Un apéritif avec les hôtes
- Signaler gentiment ce qui pourrait manquer ou être amélioré
- Une communication bienveillante

Bon pour accord sans réserve,

Les vacanciers

Mont de Marsan, le